

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2013/44

Objet : Actualisation du prix des interventions syndicales

L'an deux mille treize, le 24 octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 24 Octobre 2013

Date de convocation :
4 octobre 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21
En exercice : 21
Membres présents :

Suffrages exprimés :
Vote(s) pour 11
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Catherine SAUMONT

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BRENGUEL** (Président), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEUD), **Mme Christine MAXIMIN** (Conseiller syndical suppléant de M. Jean BERNARD), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du Budget), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Mme Valérie GRENARD), **M. Ludovic MATHEVET** (Conseiller syndical suppléant de M. Jean Claude FERMIER), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **M. Marcel CANNAT** (Conseiller Syndical Suppléant), **M. Jean Louis PONCET** (Conseiller Syndical).

Etaient représentés : Mme Chantal EYMEUD par Monsieur Marc AUDIER
M. Jean BERNARD par Mme Christine MAXIMIN, Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET, M. Jean Claude FERMIER par M. Ludovic MATHEVET,

Etaient invités : M Michel BAUDRY (Conseiller syndical Suppléant)

Etaient excusés : Mme Valérie ROSSI, M. Patrice CEA (CDT), Madame Anne RINJONNEAU (Service tourisme CG 04) ; M. Roger DIDIER (Conseiller syndical), Mme Monique ESTACHY (Conseillère Syndicale), M. Richard SIRI (Conseiller syndical), M. Bernard JAUSSAUD (Conseiller syndical), M. Christian GRAGLIA (Conseiller Syndical), M. Rémi COSTORIER (Conseiller Syndical), M. Joël BONNAFOUX (Conseiller syndical) M. Guy BLANC (Conseiller syndical) ; M. Jean Marie BERNARD (Conseiller Syndical)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle au comité syndical que, face à des sollicitations de plus en plus conséquentes, le S.M.A.D.E.S.E.P. a établi en 2009 et 2010 une tarification appliquée aux interventions qui lui étaient demandées en dehors de son périmètre d'action habituel (renflouage d'embarcations, actions événementielles, prestations intellectuelles dans le cadre de programmes européens ou de coopération décentralisée...). Cette tarification, modifiée en juin 2011 pour préciser son application sur une base hors taxe dans le cas d'une fiscalisation éventuelle de ces interventions, n'a depuis lors jamais été révisée. Certains tarifs, liés notamment à l'utilisation des moyens nautiques du syndicat, pose aujourd'hui question en couvrant au final à peine le coût réel engendré pour le S.M.A.D.E.S.E.P.

De manière très générale, ces tarifs n'ont en effet pas été indexés sur l'indice des prix à la consommation. Ainsi, le coût horaire de mobilisation des personnels administratifs demeure identique à celui établi en 2010 : le Directeur 60€, un chargé de mission 40€, un agent administratif 30€.

Le Président propose donc d'effectuer un rattrapage légitime de ces différentes tarifications, en prévoyant dorénavant de les soumettre annuellement à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. En juin 2011 l'indice était de 123,95, pour atteindre 127,52 en juin 2013.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1618-1, L 1618-2 et R 1618-1;
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.
- Les délibérations n°2009-25 et n°2010-32, précisées par délibération n°2011-21, fixant les coûts de facturation des moyens techniques et humains du S.M.A.D.E.S.E.P.

CONSIDERANT :

- L'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 24 octobre 2013 :

- **DECIDE** de fixer les tarifs horaires des moyens techniques du S.M.A.D.E.S.E.P. de la manière suivante :

<u>Mobilisation de la barge :</u>	de 30.63€ à 35€
<u>Mobilisation de la vedette rapide :</u>	de 20.42€ à 25€
<u>Mobilisation de la mini pelle :</u>	à 25€

- **DECIDE** de porter les tarifs horaires de mobilisation des personnels administratifs et techniques de la manière suivante :

<u>Mobilisation d'un agent technique ou administratif:</u>	de 30.00€ à 35€
<u>Mobilisation d'un chargé de mission :</u>	de 40.00€ à 45€
<u>Mobilisation du directeur :</u>	de 60.00€ à 65€

- **INVITE** le Président à appliquer ces tarifications actualisées, n'intégrant aucune taxe éventuelle (TVA), dès retour visé de la présente délibération,
- **PRECISE** que cette grille tarifaire sera révisée tous les 1^{er} janvier (exception faite du 1^{er} janvier 2014) en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

